Arrêté n° SG-2025-35

Nature : Institutions et vie politique (5.4)

Délégation de fonction d'officier d'état civil à un conseiller municipal

Le Maire de Francheville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-18 et L. 2122- 32,

CONSIDÉRANT que le Maire et les adjoints sont de plein droit Officiers d'Etat-Civil,

CONSIDÉRANT que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs des membres du conseil municipal ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La délégation de fonction d'Officier d'Etat Civil est donnée à Madame Rosalie DOUYON, conseillère municipale, afin de procéder à la célébration de l'ensemble des mariages qui auront lieu jusqu'en février 2026.

ARTICLE 2 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé
- Publié sur le site internet de la commune

Et copie sera transmise à :

- Madame la Préfète du Rhône
- Monsieur le Procureur de la République

Fait à Francheville, le 12 juin 2025

Claire POUZIN
Maire de FRANCHEVILLE

COMMUNE DE FRANCHEVILLE (RHONE)

Rosalie DOUYON
Conseillère municipale

Notifié le 13/06/2025

Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20250612-Art2025-35-AI
Date de télétransmission : 24/06/2025
Date de réception préfecture : 24/06/2025

Publication le 24/06/2025